

L'HÉBERGEMENT ET LA RESTAURATION UNE SITUATION FORTEMENT DÉGRADÉE EN PARTICULIER DANS LA RESTAURATION

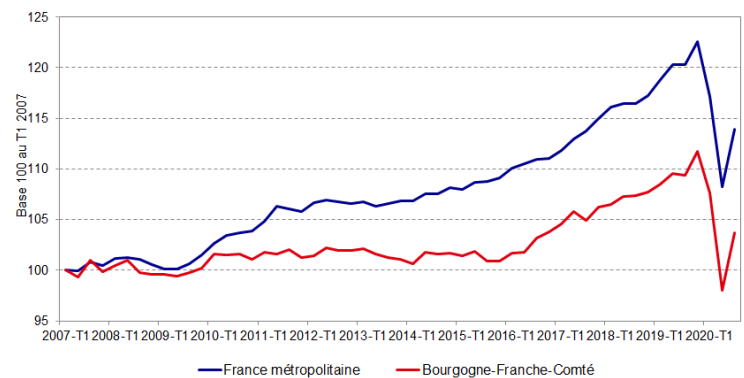
L'un des secteurs les plus touchés par les effets de la crise sanitaire est celui de l'hébergement et la restauration. Après avoir chuté fortement au printemps, l'activité dans ce secteur est repartie entre juin et août mais n'a pas permis de compenser les pertes enregistrées début 2020. À partir du mois de septembre, elle a ralenti dans le sillage de la dégradation de la situation sanitaire. La mise en place d'un deuxième confinement fin octobre a de nouveau fait chuter l'activité dans ce secteur mais dans une moindre mesure qu'au printemps. La levée des restrictions de déplacement en décembre a quelque peu amélioré la situation dans l'hébergement. En revanche, dans la restauration où les établissements sont toujours fermés, il n'y a pas eu d'embellie en cette fin d'année 2020.

► L'EMPLOI PERMANENT EST REPARTI AU 3^E TRIMESTRE AVEC LA REPRISE DE L'ACTIVITÉ

1

Au 3^e trimestre 2020 en Bourgogne-Franche-Comté, l'emploi salarié permanent de l'hébergement et la restauration a augmenté de 5,8 % (soit environ 1 700 salariés en plus) dans le sillage de la reprise de l'activité dans le secteur cet été. Cette hausse n'a pas permis de compenser les pertes d'effectifs enregistrées au cours du premier semestre (- 4 000 salariés). L'emploi salarié repart dans tous les départements de la région au 3^e trimestre 2020, en particulier dans le Territoire de Belfort (+12,3 %, soit +150 salariés) et en Côte-d'Or (+5,8 %, soit +440 salariés).

Évolution de l'emploi salarié dans l'hébergement et restauration



Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee

Fin septembre 2020, 250 intérimaires de Bourgogne-Franche-Comté travaillaient dans l'hébergement et la restauration, soit 25 % de moins qu'à la même période l'année précédente. Au 3^e trimestre 2020, l'emploi intérimaire est reparti nettement après avoir atteint des niveaux particulièrement bas les deux trimestres précédents.

Chiffres clés de l'emploi dans l'hébergement et la restauration

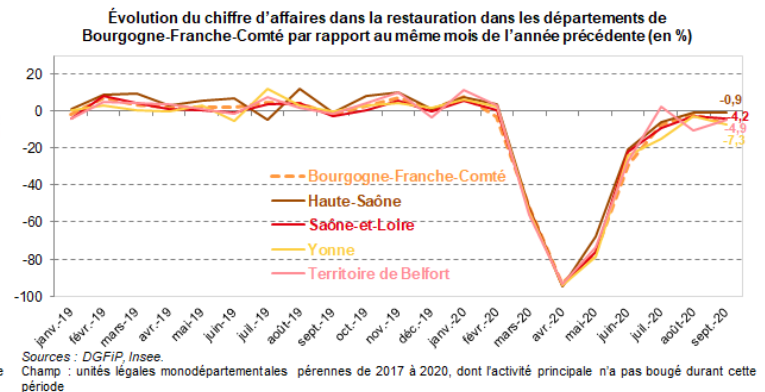
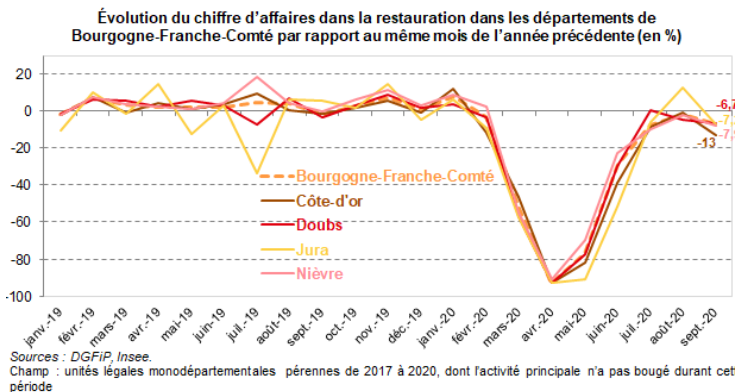
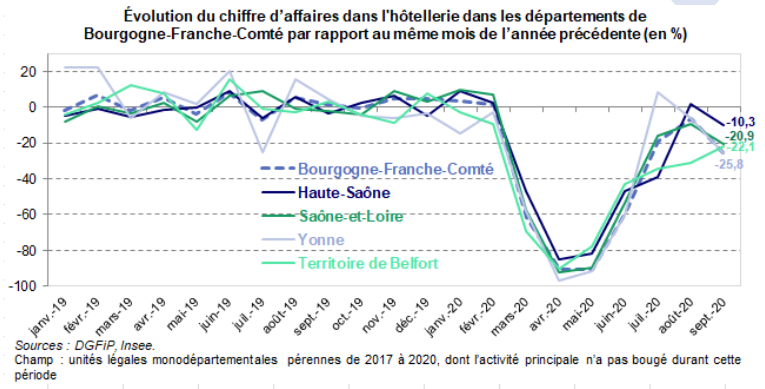
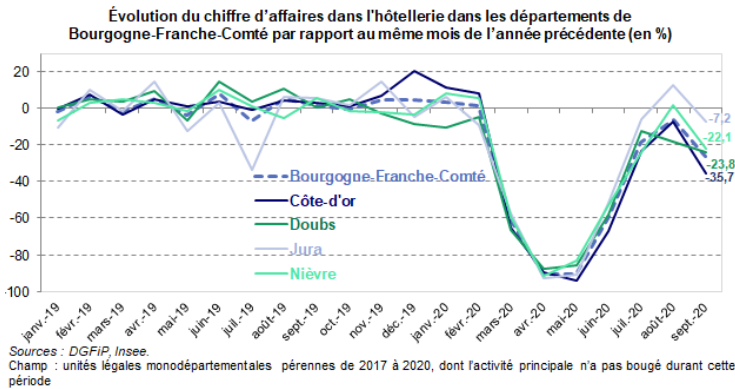
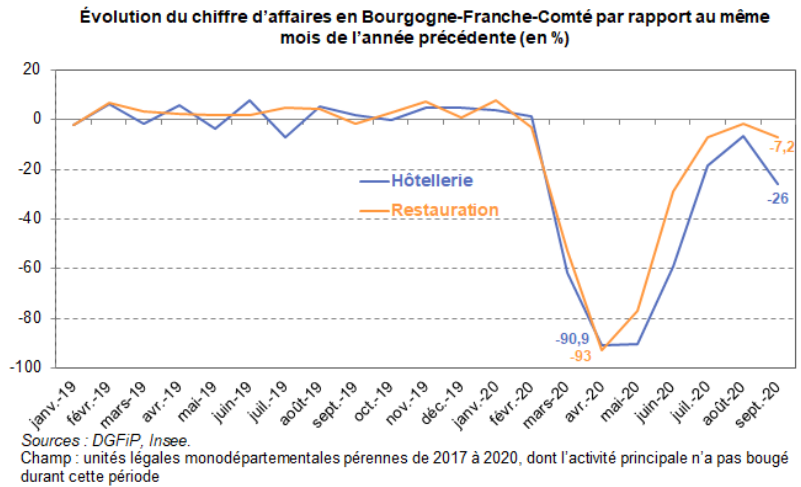
T3 2020	Emploi salarié permanent			Emploi intérimaire	
	Effectifs	évol. trim.	Poids dans l'emploi salarié total	Effectifs	évol. trim.
Côte-d'Or	8 000	5,8%	3,8%	50	202,0%
Doubs	5 830	5,5%	3,0%	50	196,0%
Jura	2 610	5,3%	3,1%	20	30,1%
Nièvre	1 870	5,4%	2,9%	10	93,6%
Haute-Saône	1 560	3,8%	2,4%	20	186,2%
Saône-et-Loire	5 860	5,7%	3,2%	40	65,8%
Yonne	3 590	5,6%	3,4%	30	75,7%
Territoire de Belfort	1 370	12,4%	2,8%	10	59,1%
Bourgogne-Franche-Comté	30 700	5,8%	3,2%	250	113,7%

Sources : estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee.

► L'ACTIVITÉ A RALENTI DÈS LE MOIS DE SEPTEMBRE

La plus forte exposition de ce secteur aux mesures sanitaires mises en place pour endiguer l'épidémie freine son activité. L'activité dans l'hébergement est particulièrement affectée.

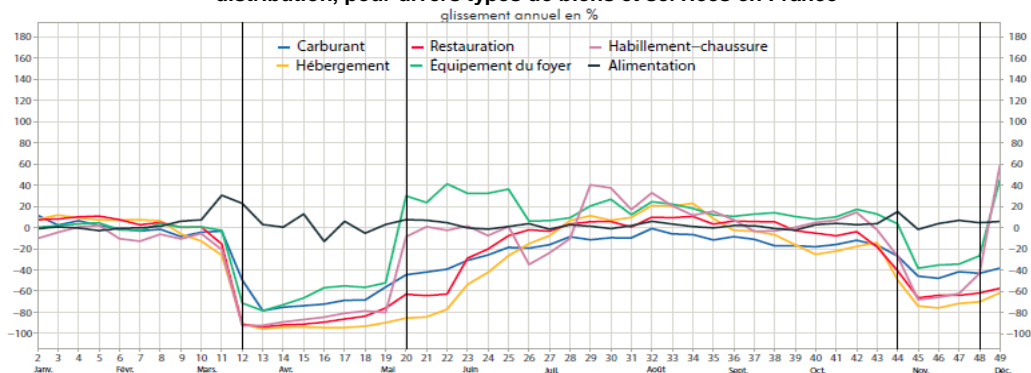
En juillet et août, la hausse de la fréquentation touristique a tiré les chiffres d'affaires de l'hébergement et de la restauration dans la région, en particulier dans le Jura. Cependant, cette reprise n'a pas permis de compenser les pertes enregistrées au cours des mois précédents. En septembre 2020, en lien avec la dégradation de la situation sanitaire, les chiffres d'affaires ont nettement diminué par rapport à l'année précédente : -26,0 % dans l'hôtellerie et -7,2 % dans la restauration. La baisse dans l'hébergement et la restauration est particulièrement marquée en Côte-d'Or (-35,7 % et -13,0 %). Concernant la restauration, les actifs et les étudiants travaillant à distance consomment moins dans la métropole de Dijon. Pour l'hébergement, la Côte-d'Or pâtit du recul de la fréquentation étrangère et de l'absence de tourisme événementiel et d'affaires ainsi que des voyages de groupes.



► UNE MOINDRE BAISSA DE L'ACTIVITÉ DANS L'HÉBERGEMENT ET LA RESTAURATION DURANT LE 2^E CONFINEMENT

Dès l'annonce du 2^e confinement, les transactions bancaires au niveau national ont diminué pour l'hébergement et la restauration comme dans la plupart des secteurs d'activité. Cette baisse est un peu moins forte que celle observée lors du 1^{er} confinement. En décembre, les restaurants étaient encore fermés contrairement à d'autres commerces. La levée des restrictions de déplacement facilitant la vente à emporter a eu un impact limité sur l'activité dans la restauration. Pour l'hébergement, la levée de ces restrictions a quelque peu amélioré la situation du secteur.

Montants hebdomadaires de transactions par carte bancaire CB et de ventes par la grande distribution, pour divers types de biens et services en France



Lecture : lors de la semaine 49 (30 novembre – 6 décembre), les montants de transactions par carte bancaire CB dans l'habillement-chaussure étaient supérieurs de 59 % au montant de la semaine 49 de 2019. Les traits verticaux indiquent les dates de fermeture et réouverture des commerces « non essentiels » lors des deux confinements.

Note : la dynamique de ces montants de transaction peut traduire, à partir du mois de mars, un plus fort recours aux paiements par carte bancaire, cette tendance étant corrigée dans l'estimation des pertes ou surcroît de consommation par rapport au niveau d'avant-crise.

Sources : Cartes Bancaires CB, données de caisse d'enseignes de la grande distribution (pour l'alimentation), calculs Insee

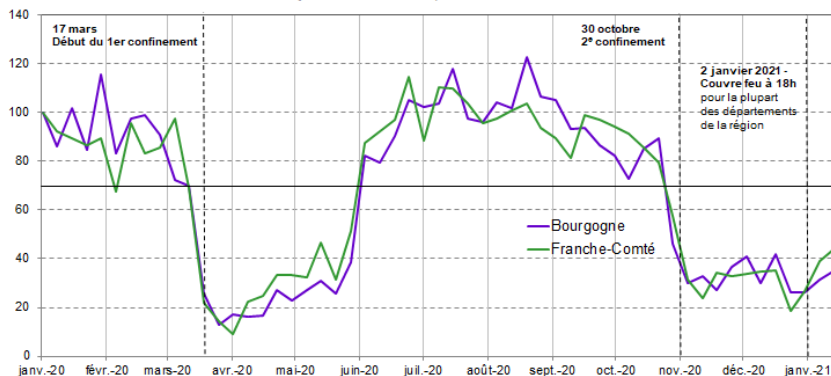
3

Dans la région, d'après les enquêtes de la Banque de France¹, ces constats s'observent également. Dans le secteur de l'hébergement et de la restauration, l'activité en novembre et décembre a moins chuté qu'en avril. Pour autant, cette baisse était importante : autour des 70 % par rapport au niveau d'avant crise. En décembre, l'activité a continué de diminuer fortement dans la restauration alors que la situation s'est légèrement améliorée dans l'hôtellerie, où les prix ont été revus à la hausse. Les trésoreries sont fortement dégradées, surtout dans la restauration, et la diminution des effectifs se poursuivrait.

► UNE ACTIVITÉ EN BERNE POUR LES RESTAURANTS DEPUIS FIN OCTOBRE

Pour observer des évolutions très récentes, d'autres données peuvent être mobilisées. Les données issues de Google Trends (cf. encadré 2) sur le nombre de requêtes d'un terme donné dans le moteur de recherche Google permettent de mettre en évidence certaines tendances et concordent avec ce qui est observé via des indicateurs conjoncturels. À partir du mois de septembre, les recherches du terme « restaurant » en Bourgogne et en Franche-Comté ont ralenti dans le sillage de la dégradation

Évolution du score de requête Google pour le terme "restaurant" en Bourgogne et en Franche-Comté
Base 100 en moyenne à la date comparable durant les années 2016 à 2019



Source : Google Trends, recalcul Directe Bourgogne-Franche-Comté.

Lecture : en Bourgogne et en Franche-Comté, la semaine suivant le début du confinement, le score de recherche "restaurant" s'établit à 15 % du niveau observé en moyenne pendant cette même semaine du mois de mars des années 2016 à 2019.

¹ [La conjoncture en Bourgogne – Franche-Comté](#), Tendances régionales, Banque de France, janvier 2021.

de la situation sanitaire. À l'annonce du 2^e confinement, les scores d'intérêts pour les recherches du terme « restaurant » ont nettement baissé par rapport à la moyenne des scores de 2016 à 2019. Ce repli est légèrement moins marqué que ce qui a été observé au cours du mois de mars. Au cours du mois de décembre, les recherches n'ont pas progressé. Les clients se rendant les autres années au restaurant pour les fêtes de fin d'année ne semblent pas s'être reportés vers la vente à emporter. Le couvre-feu à 18 heures mis en place le 2 janvier dans les départements de la région, à l'exception de la Côte-d'Or, ne paraît pas avoir davantage pénalisé l'activité des restaurateurs.

ENCADRÉ 2 : SUIVI DES RECHERCHES EN LIGNE AVEC GOOGLE TRENDS

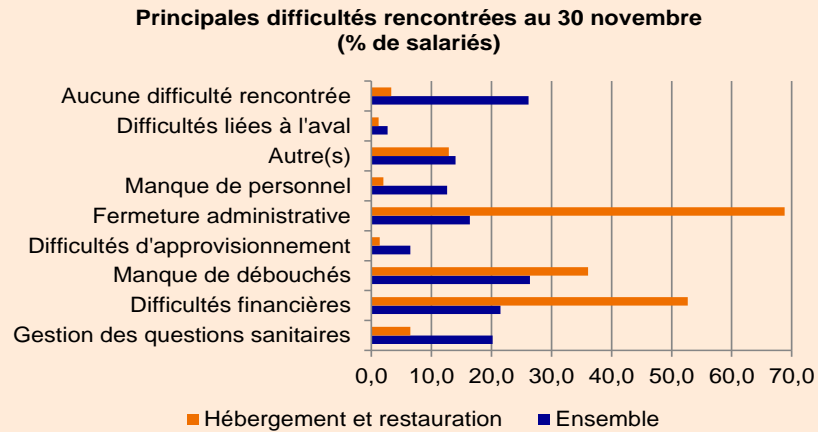
Google Trends est un outil mis à disposition par le moteur de recherche Google permettant d'analyser l'intérêt des utilisateurs pour différents termes de requête. Google calcule et présente un score hebdomadaire agrégé provenant d'un échantillon des recherches représentatif et filtré (parmi plusieurs milliards de requêtes quotidiennes mondiales). Les données issues de Google Trends présentent la proportion de recherches portant sur un mot clé donné dans une région et pour une période spécifique, par rapport à la date où le taux d'utilisation de ce mot clé est le plus élevé. Afin d'améliorer l'interprétation de ces indices, ces indices ont été recalculés pour pallier les effets de saisonnalités notamment. Les indices de 2020 sont ainsi comparables à leur moyenne de 2016-2019.

Bien que les données Google Trends ne constituent pas la source la plus robuste pour l'analyse de la conjoncture, elles permettent de donner un éclairage complémentaire aux données utilisées traditionnellement. De plus, cette source de données a l'avantage d'être disponible très rapidement.

Cependant, au niveau régional, cette source n'est disponible que pour les contours des anciennes régions. De plus, elle présente certains biais comme la non prise en compte des recherches effectuées directement via les plateformes de réservations. Il est donc important de rester sur une analyse de la tendance.

ENCADRÉ 3 : LES ENTREPRISES FRANÇAISES DE L'HÉBERGEMENT-RESTAURATION SOUMISES À UNE FERMETURE ADMINISTRATIVE ET CONFRONTÉES À DES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES

En France, fin novembre 2020, les entreprises de l'hébergement-restauration concernées par une fermeture administrative représentent près de 70% de l'emploi salarié du secteur. Un salarié sur deux travaille dans une entreprise rencontrant des difficultés financières.



Note de lecture : En France, 36 % des salariés de l'hébergement-restauration travaillent dans une entreprise ayant rencontré des difficultés liées au manque de débouchés.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, décembre 2020

Champ : salariés (hors intérimaires) du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales, entreprises de 10 salariés ou plus ; France (hors Mayotte).

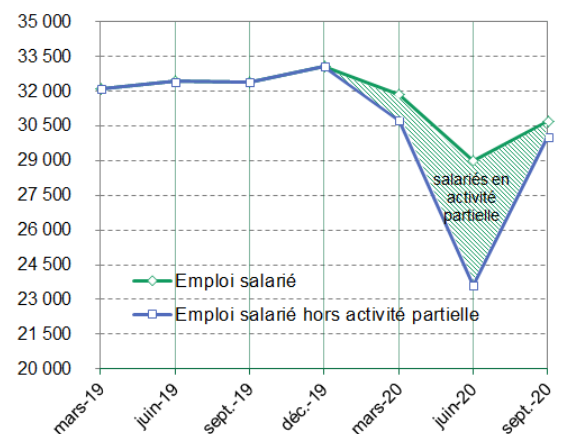
Pour la reprise de leur activité, les entreprises de l'hébergement-restauration anticipent essentiellement des problèmes de débouchés et, dans une moindre mesure, des difficultés à organiser l'activité dans le respect des règles de distanciation physique.

► LE RECOURS À L'ACTIVITÉ PARTIELLE A PERMIS D'AMORTIR FORTEMENT LES EFFETS DE LA CRISE SUR L'EMPLOI

Afin de limiter les effets de la crise sanitaire sur l'emploi, le dispositif d'activité partielle a été assoupli et élargi pour permettre aux entreprises de recourir plus massivement au dispositif. Il permet aux établissements confrontés à des difficultés temporaires de diminuer ou de suspendre leur activité, tout en compensant en partie la perte de salaire de leurs salariés. Le maintien de l'emploi et des compétences au sein des entreprises doit leur permettre ainsi de redémarrer plus rapidement leur activité.

Avec la reprise de l'activité au 3^e trimestre, un salarié sur cinq² a bénéficié de l'allocation au titre de l'activité partielle contre 77 % le trimestre précédent. Ce dispositif a permis aux entreprises d'éviter des suppressions d'emplois. Si les 6 000 salariés placés en activité partielle au 3^e trimestre avaient perdu leur emploi, environ 710 emplois en équivalent temps plein auraient été supprimés.

Emploi dans l'hébergement et la restauration et recours à l'activité partielle



Sources : DGEFP-DARES ; Insee-Acoss-Dares

² Ces données sont encore provisoires, toutes les demandes d'indemnisation n'ont pas encore été déposées

La hausse de l'emploi dans le secteur aurait été plus modérée : +3,4 % au lieu de +5,8 %³.

UN RECOURS UN PEU PLUS FAIBLE À L'ACTIVITÉ PARTIELLE PENDANT LE 2^E CONFINEMENT

En novembre 2020, environ 20 000 salariés ont été indemnisés au titre de l'activité partielle, soit les deux tiers des salariés du secteur de l'hébergement et la restauration. Même si ce recours est important, il reste inférieur à ce qui a été observé entre les mois de mars et mai. Au mois de décembre*, les entreprises de ce secteur auraient moins recouru à l'activité partielle, malgré le maintien de la fermeture des établissements.

Consommation d'activité partielle

Demands d'indemnisations	mars-20	avr.-20	mai-20	juin-20	juil.-20	août-20	sept.-20	oct-20*	nov-20*	déc-20*	Total
Nombre d'établissements	4 850	5 147	4 964	3 302	2 010	1 299	1 560	2 964	4 203	1 799	5 516
Heures indemnisées	1 315 162	3 235 736	2 378 698	933 730	416 012	210 052	226 387	373 892	1 911 217	894 629	11 895 514
Nombre de salariés indemnisés	24 122	26 241	25 019	16 078	8 194	4 403	5 386	12 465	20 029	7 888	28 947
% salariés indemnisés / salariés du secteur	76%	90%	86%	55%	28%	15%	19%	41%	65%	26%	100%

Taux de consommation	mars-20	avr.-20	mai-20	juin-20	juil.-20	août-20	sept.-20	oct.-20	nov.-20	déc.-20	Total
heures indemnisées / heures autorisées	65%	90%	77%	27%	18%	10%	14%	23%	71%	30%	47%

Source : DGEFP-Dares

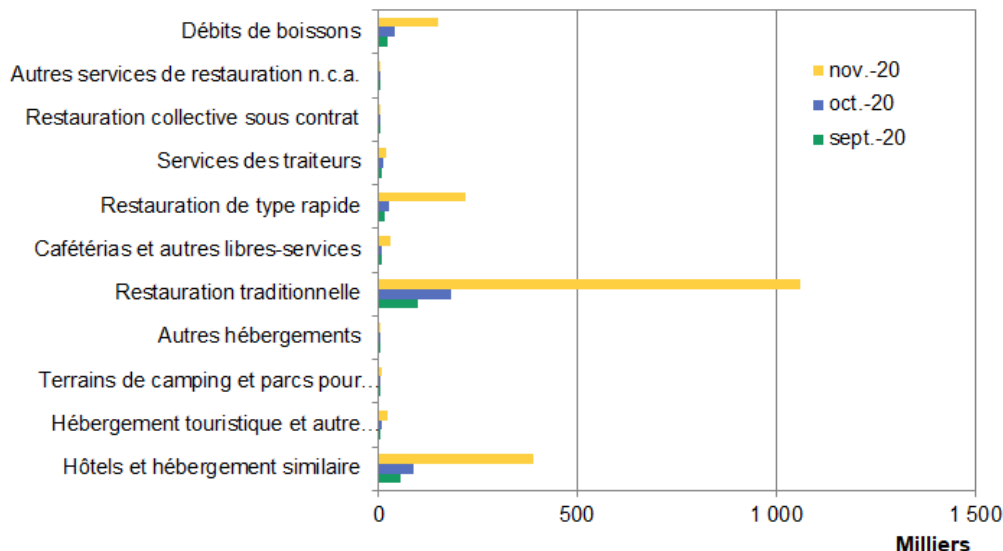
*Les données à partir du mois d'octobre sont estimées à partir du SI APART du 14 janvier 2021.

Avertissement : les consommations de l'activité partielle sont provisoires et susceptibles d'être révisées en raison des remontées tardives des entreprises ; celles-ci ayant un an pour demander leur indemnisation.

³ Pour mesurer l'impact de ce dispositif dans la sauvegarde de l'emploi salarié, la série d'emploi a été corrigée des effets de l'activité partielle en retirant à l'emploi salarié le nombre d'emplois équivalents temps plein que représente la perte de temps de travail pour les salariés en activité partielle.

Au mois de novembre, la restauration traditionnelle est le secteur qui a le plus consommé d'activité partielle du secteur (55 % des heures indemnisées). Les hôtels et hébergements similaires, la restauration rapide et les débits de boissons ont eu recours à l'activité partielle ce mois-là.

Consommation d'activité partielle (en volume d'heures) dans l'hébergement et la restauration par principales activités



Source : DGEFP-Dares

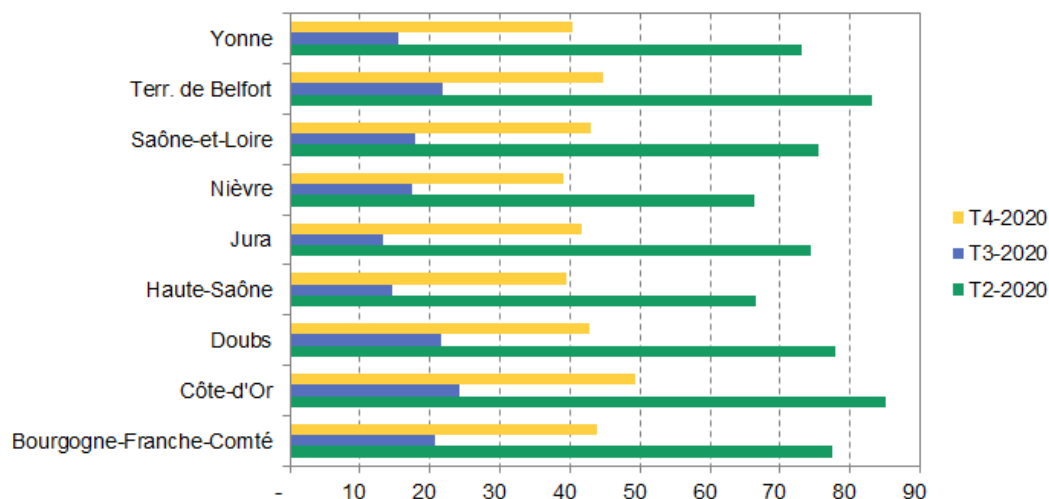
Avertissement : les consommations de l'activité partielle sont provisoires et susceptibles d'être révisées en raison des remontées tardives des entreprises ; celles-ci ayant un an pour demander leur indemnisation.

7

Au 4^e trimestre 2020, d'après les résultats provisoires, la Côte-d'Or est le département qui concentre le plus de salarié placés en activité partielle dans l'hébergement et la restauration (49 %). À l'inverse, la Haute-Saône et la Nièvre sont les départements qui en ont le moins avec 39 % des salariés du secteur en activité partielle.

Consommation d'activité partielle dans l'hébergement et la restauration par département

Part des salariés effectivement placés en activité partielle par rapport au nombre de salariés du secteur

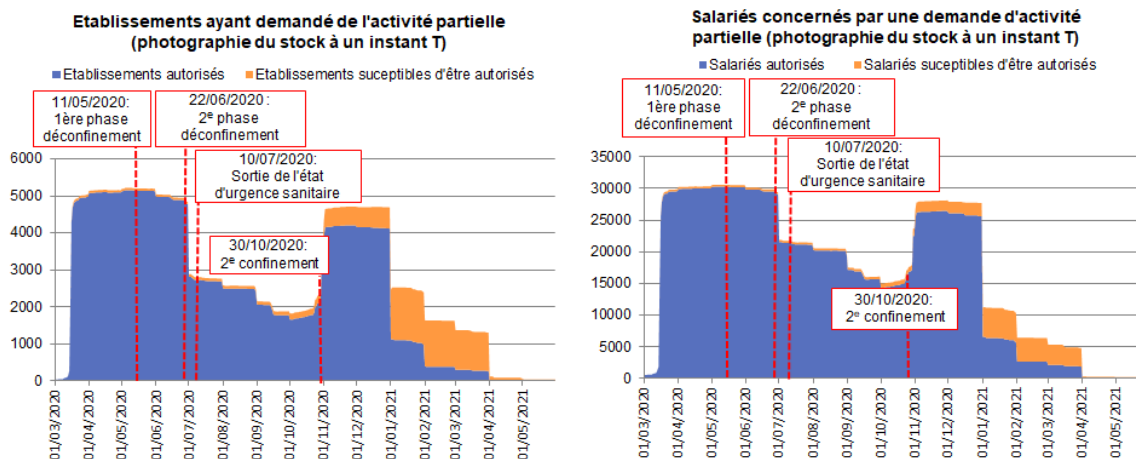


Source : DGEFP-Dares

Avertissement : les consommations de l'activité partielle sont provisoires et susceptibles d'être révisées en raison des remontées tardives des entreprises ; celles-ci ayant un an pour demander leur indemnisation.

UNE BAISSÉ DU RECOURS À L'ACTIVITÉ PARTIELLE DÉBUT 2021

Après la mise en place du 2^e confinement fin octobre 2020, les demandes d'activité partielle dans l'hébergement et la restauration ont fortement augmenté et sont stabilisées par la suite. Ces demandes paraissent diminuer à partir de début janvier. En ce début d'année 2021, environ 2 500 établissements ont une demande d'activité partielle en cours. Ces demandes concernent plus de 11 000 salariés.



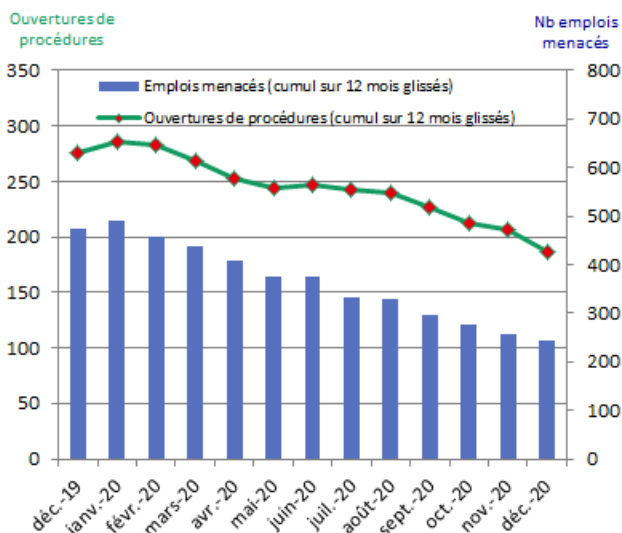
Source : ASP-DGEFP-Dares (données du SI APART du 14 janvier 2021)

► PEU DE DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES

Sur les douze derniers mois, de janvier 2020 à fin décembre 2020, le nombre

d'ouvertures de procédures collectives dans le secteur de l'hébergement-restauration a diminué de près des deux tiers par rapport à la même période en 2019 (187 ouvertures contre 275 en 2019), en partie en raison d'une baisse d'activité des tribunaux pendant le confinement et de l'adaptation des textes relatifs aux procédures collectives. Par conséquent le nombre d'emplois directement menacés par ces défaillances a diminué de moitié.

Défaillances d'entreprises dans le secteur Hébergement-Restauration



Sources : Société Altares-Bodacc/Insee-Sirene/Dares-Sismmo
Note de lecture : Au mois de décembre, en cumul sur les douze derniers mois, moins de 200 procédures collectives ont été ouvertes par les tribunaux. Ces procédures menaçaient près de 250 emplois.

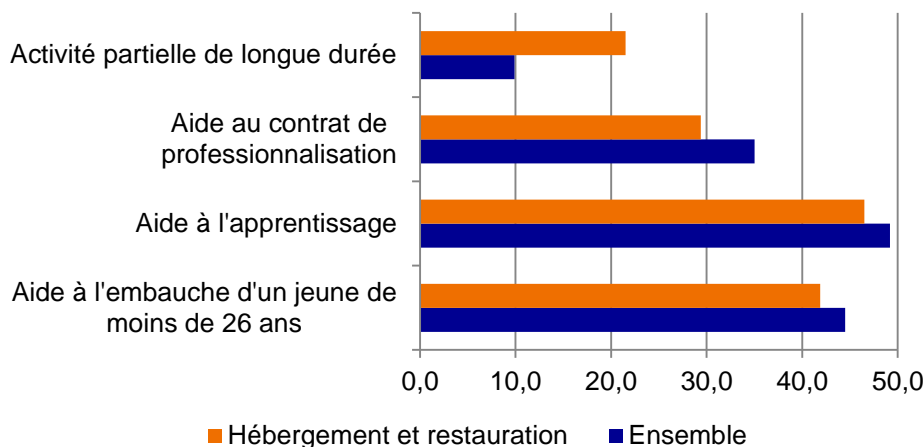
► DES INTENTIONS FORTES DE RECOURIR AUX MESURES DU PLAN DE RELANCE

Afin de redresser rapidement et durablement l'économie française, un Plan de relance exceptionnel de 100 milliards d'euros est déployé par le Gouvernement autour de 3 volets principaux : l'écologie, la compétitivité et la cohésion. Interrogées sur plusieurs mesures du plan de relance de l'État (l'aide à l'embauche d'un jeune de moins de 26 ans, l'aide à l'apprentissage, l'aide au contrat de professionnalisation et l'activité partielle de longue durée –APLD–) dans le cadre de l'enquête Acemo – covid 19 de la Dares, les entreprises françaises de l'hébergement et restauration répondent les connaître dans la grande majorité des cas.

Les entreprises de l'hébergement et restauration qui ont l'intention de recourir à l'aide à l'apprentissage représentent 47 % des salariés du secteur (+ 3 points par rapport à octobre). L'intention de recours à l'aide à l'embauche d'un jeune progresse sensiblement (42 % contre 32 % en octobre). Elle est moindre pour l'aide au contrat de professionnalisation (32 % comme en octobre).

Les intentions des entreprises de l'hébergement-restauration de recourir à l'APLD sont en hausse (22 % contre 16 % en octobre), en lien avec les difficultés rencontrées dans le secteur. Par ailleurs, 54 % des salariés travaillent dans une entreprise qui ne sait pas (au 30 novembre), si elle aura ou non recours à ce dispositif.

**Intention de recours aux mesures du plan de relance
(% de salariés)**



Source : Dares, enquête Acemo Covid, décembre 2020

Champ : salariés (hors intérimaires) du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales, entreprises de 10 salariés ou plus ; France (hors Mayotte).

► LES MESURES DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Afin de réduire l'impact économique de la crise sanitaire, des dispositifs d'aides publiques aux entreprises ont été mis en place. Les dispositifs présentés par la suite ne sont pas exhaustifs. Il s'agit de dispositifs principalement mis en place par l'État pour lesquels les données sont disponibles sur tout le territoire national et dont la mise à jour est régulière⁴.

Nombre d'établissements dans l'hébergement et la restauration en Bourgogne-Franche-Comté

Nombre d'établissements en 2019	Côte-d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute-Saône	Saône-et-Loire	Yonne	Territoire de Belfort	Bourgogne-Franche-Comté
Hébergement :	269	163	165	94	56	243	145	26	1161
Hôtels et hébergement similaire	197	112	97	65	32	175	94	21	793
Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	57	34	44	16	16	44	41	2	254
Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs	8	7	23	11	4	15	8	1	77
autres hébergements	7	10	1	2	4	9	2	2	37
Restauration :	1113	925	476	335	279	1065	591	255	5039
Restauration traditionnelle	601	517	283	157	146	537	262	125	2628
Café-terras et autres libres-services	11	9	2	3	1	9	4	2	41
Restauration de type rapide	267	228	96	54	68	208	139	77	1137
Services des traiteurs	27	13	4	5	8	24	26	3	110
Restauration collective sous contrat	27	18	3	15	8	20	20	9	120
Autres services de restauration n.c.a.	35	29	7	22	5	101	18	5	222
Débats de boissons	145	111	81	79	43	166	122	34	781
Ensemble hébergement et restauration	1382	1088	641	429	335	1308	736	281	6200

Source : Acoiss-Urssaf.

Champ : l'ensemble des cotisants du champ concurrentiel (« secteur privé » selon la définition de la DGAFP)

LE FONDS DE SOLIDARITÉ

Dans le contexte de l'épidémie de COVID-19, l'État a mis en place, avec les Régions, un fonds de solidarité qui permettra le versement d'une aide défiscalisée allant jusqu'à 1 500 euros aux plus petites entreprises, aux indépendants, aux micro-entrepreneurs et aux professions libérales qui ont 10 salariés au plus sous certaines conditions. Les intercommunalités et les grandes entreprises pourront contribuer au financement du fonds. Les compagnies d'assurance ont déjà annoncé une contribution de 400 millions d'euros.

Par ailleurs, le ministère de l'Économie et des Finances a étendu ce dispositif aux agriculteurs membres d'un groupement agricole d'exploitation en commun, aux artistes-auteurs, et aux entreprises en redressement judiciaire ou en procédure de sauvegarde.

Pour les situations les plus difficiles, un soutien complémentaire d'un montant de 2 000 à 5 000 euros pourra être octroyé sous conditions.

Avec environ 86 millions d'euros versés, soit le quart du total, l'hébergement-restauration est le premier secteur bénéficiant du fonds de solidarité en Bourgogne-Franche-Comté (données datant du 14 janvier 2021). Au niveau des départements, le montant des aides se situe entre 3,5 million d'euros dans le Territoire de Belfort et 20 millions d'euros en Saône-et-Loire.

Les aides aux entreprises en Bourgogne-Franche-Comté en millions d'euros

	Côte-d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute-Saône	Saône-et-Loire	Yonne	Territoire de Belfort	Bourgogne-Franche-Comté
Fonds de solidarité	19	14,6	8,5	6,3	5	20	9,3	3,5	86,2
Prêts garantis par l'État	67,8	37,7	23,2	13,1	8,3	40,5	25	8,2	223,8
Reports d'échéances fiscales	0,6	0,4	0,4	0,4	0,1	0,5	0,1	0	2,5
Aides exceptionnelles aux artisans et aux commerçants	0,8	0,7	0,4	0,4	0,3	0,9	0,4	0,1	4,0
Ensemble	88,2	53,4	32,5	20,2	13,7	61,9	34,8	11,8	316,5

Sources: Etalab de la Direction Interministérielle du Numérique (DINUM)

⁴ L'ensemble des données suivantes sont issues du tableau de bord créé par le département Etalab de la Direction Interministérielle du Numérique (DINUM). Certaines de ces données sont mises à jour hebdomadairement et sont consultables en cliquant [ici](#).

LES PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT

Dans le contexte de l'épidémie de COVID-19, le Gouvernement met en œuvre un dispositif exceptionnel de garanties permettant de soutenir le financement bancaire des entreprises, à hauteur de 300 milliards d'euros. Les entreprises de toute taille, quelle que soit la forme juridique de l'entreprise pourront demander à leur banque habituelle un prêt garanti par l'État pour soutenir leur trésorerie.

En Bourgogne-Franche-Comté, le montant des prêts garantis par l'État s'élève à 224 millions d'euros dans l'hébergement et la restauration, soit 6,5 % de l'ensemble du montant de ces prêts dans la région (données datant du 1^{er} janvier 2021). Il est le 6^e secteur de Bourgogne-Franche-Comté et se situe loin derrière l'industrie manufacturière et le commerce (près de 900 millions d'euros chacun). Au niveau des départements, le montant des prêts garantis par l'État se situe entre 8 millions d'euros dans le Territoire de Belfort et 68 millions d'euros en Côte-d'Or.

LES REPORTS D'ÉCHÉANCES FISCALES

Le Gouvernement a annoncé le report des principales échéances fiscales des professionnels afin de tenir compte de leurs difficultés liées à la crise sanitaire du coronavirus. Le report fiscal concerne les entreprises ou les experts-comptables et les travailleurs indépendants.

En Bourgogne-Franche-Comté, le montant des reports d'échéances fiscales dans l'hébergement-restauration s'élève à 2.5 millions d'euros, soit 3,3 % de l'ensemble des montants des reports de la région.

LES AIDES EXCEPTIONNELLES AUX ARTISANS ET AUX COMMERÇANTS

Le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) met en place une aide financière exceptionnelle à destination de tous les commerçants et les artisans sous certaines conditions. L'aide correspond au montant des cotisations de retraite complémentaire versées par les artisans et les commerçants sur la base de leurs revenus de 2018 et pourra aller jusqu'à 1 250 euros. Cette aide est versée de manière automatique par les Urssaf et ne nécessite aucune démarche des travailleurs indépendants concernés.

Le montant de cette aide est par ailleurs exonéré d'impôt sur le revenu ainsi que de cotisations et de contributions sociales.

Cette aide exceptionnelle s'ajoute à l'ensemble des mesures prises en faveur des travailleurs indépendants par le Gouvernement depuis le début de la crise. Elle complète un dispositif massif de soutien à l'activité économique des artisans et des commerçants afin de maintenir leur activité et permettre une reprise rapide et forte de l'économie.

En Bourgogne-Franche-Comté, le montant des aides exceptionnelles aux artisans et commerçants s'élève à 4 millions d'euros dans l'hébergement et la restauration, soit 9,4 % de l'ensemble du montant de cette aide dans la région (données datant du 30 septembre 2020). Il est le 3^e secteur de Bourgogne-Franche-Comté ex-aequo avec les autres activités de services et l'industrie manufacturière. L'hébergement et la restauration se situe derrière la construction et le commerce (environ 10 millions d'euros chacun). Au niveau des départements, le montant des prêts garantis par l'État se situe entre 0,1 million d'euros dans le Territoire de Belfort et 0,9 million d'euros en Saône-et-Loire.

POUR EN SAVOIR PLUS

PUBLICATIONS RÉGIONALES :

- « [Conjoncture Emploi Insee – Urssaf – Direccte](#) », Insee – Urssaf – Direccte, Insee Flash, janvier 2021.
- « [L'intérim en Bourgogne-Franche-Comté](#) », Direccte Bourgogne-Franche-Comté, janvier 2021.
- « [La conjoncture en Bourgogne – Franche-Comté](#) », Tendances régionales, Banque de France, janvier 2021.
- « [L'activité partielle entre le 1^{er} mars et le 30 juin](#) », Direccte Bourgogne-Franche Comté, juillet 2020.

PUBLICATIONS NATIONALES :

- [Indice de la production industrielle \(IPI\)](#), Insee Informations rapides n°2021-004.
- [Enquête Acemo pendant la crise sanitaire Covid19](#), Dares.
- « [Suivi hebdomadaire du marché du travail durant la crise sanitaire](#) », Dares, janvier 2021.

Conception et réalisation : Yann Carreau, Céline Rouot et Émilie Vivas
Service Études Statistiques Évaluation (SESE)

**Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation,
du Travail et de l'Emploi (Direccte) de Bourgogne-Franche-Comté**
5 place Jean Cornet
25041 Besançon Cedex
www.bourgogne-franche-comte.direccte.gouv.fr